



333, rue Saint-Antoine Est
bureau 200
Montréal (Québec) H2X 1R9
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Projet de règlement P-02-218
Règlement concernant la construction et l'occupation d'un pavillon de
l'École de technologie supérieure au nord-est de l'intersection des rues Notre-Dame et Peel
Arrondissement Ville-Marie

COMPTE RENDU DE LA
RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 3 décembre 2002
Heure : 10h30 à 11h30
Lieu : Office de consultation publique de Montréal

ÉTAIENT PRÉSENTS :

De la ville de Montréal

Mme Manon Brulé, architecte et chef d'équipe – Développement économique et urbain
M. Bruno Collin, urbaniste – Arrondissement Ville-Marie
M. Gilles Dufort, chef de division, urbanisme – Arrondissement Ville-Marie

De l'ÉTS

M. Pierre Dufault, Directeur – Service de l'équipement – ÉTS
M. Mario Leblanc, architecte associé - Régis Côté et Associés
M. Serge Talbot, architecte associé - Régis Côté et Associés

De l'OCPM

M. Jean Paré, commissaire, président de la commission
M. Joshua Wolfe, commissaire
M^e Alain Cardinal, secrétaire général
M. Jean-François Viau, président
Mme Isabelle Charlebois, secrétaire de la réunion

1. Présentation des participants à la rencontre

2. Présentation de l'Office de consultation publique de Montréal

a) Mandat et cadre juridique

Le président présente l'Office (création en vertu de l'article 75 de la charte de la ville de Montréal, mandat, cadre juridique, etc.) **[Dépôt de document]**

b) Code de déontologie

M. Paré insiste sur la notion de transparence de l'Office et sur l'importance du code de déontologie des commissaires. **[Dépôt de document]**

3. Objet de la consultation

Ce mandat de consultation a été confié à l'Office en vertu de l'article 89.1 de la Charte de la ville de Montréal. Le projet à l'étude tombe dans les catégories prévues aux paragraphes 1° « université » et 3° « centre des affaires » du premier alinéa de l'article 89. La consultation portera autant sur le projet de règlement lui-même que sur sa portée et sur les conséquences de son adoption (insertion urbaine, conséquences de son implantation, etc.).

4. L'assemblée publique de consultation

M. Paré explique le déroulement de l'assemblée, qui comprend deux parties : la première réservée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, la seconde pour recevoir les commentaires et opinions des citoyens ou organismes.

Le temps alloué pour la présentation du projet sera de 25 minutes.

Tout citoyen qui désire poser une question doit s'inscrire au registre. Dans le but de permettre au plus grand nombre possible de personnes de s'exprimer, le président autorise généralement chaque citoyen à poser deux questions à la fois. S'il désire en poser d'autres, il doit se réinscrire.

Les séances sont enregistrées et les enregistrements disponibles pour le public.

Le président se réserve le droit d'ajouter une ou plusieurs séances à la consultation. L'assemblée publique se tiendra le 16 décembre au Planétarium de Montréal. S'il devient nécessaire d'ajouter des séances, elles auraient lieu le 17 décembre et, le cas échéant, les 14 et 15 janvier 2003.

Le responsable désigné est le principal interlocuteur de la commission. Il pourra au besoin se référer aux personnes ressources qui l'accompagnent.

Responsable désigné : M. Bruno Collin

Personnes ressources : M. Gilles Dufort, pour l'arrondissement Ville-Marie

M. Robert Nelson, pour l'ÉTS

Le président invite les intervenants à se préparer à répondre à des questions qui pourraient porter sur les sujets suivants :

- nature et portée du règlement
- projet Cours Chaboillez
- règlement 01-316
- grille de rues
- l'édifice lui-même (alignement, matériaux)
- avenir du bâtiment du CN sur la rue Peel
- travaux d'excavation en cours sur le site du pavillon

Sur le plan logistique, l'arrondissement apportera son matériel pour la présentation PowerPoint. L'Office fournira l'écran.

5. Documentation

Le président demande aux responsables de déposer les documents définissant les concepts et touchant les paramètres d'aménagement et d'insertion urbaine, les percées sur la montagne et sur le fleuve, etc..

Les documents spécifiques suivants seront remis à l'Office :

- plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie, qui couvre également la partie du territoire de l'arrondissement Sud-Ouest visée par le règlement P-02-218
- planche A-301 des plans d'architecture illustrant le passage souterrain projeté sous la rue Notre-Dame

6. Varia

a) Cours Chaboillez

La consultation publique a pour objet le projet de l'ÉTS, et non celui du Cours Chaboillez (True North). Il faut néanmoins s'attendre à des questions sur ce dernier projet.

Le président précisera l'objet et la portée de la consultation dans son discours d'ouverture. Il recevra les questions mais encadrera la portée des réponses à donner en fonction des enjeux spécifiques du projet de l'ÉTS.

b) Mémoire des étudiants

L'Association des étudiants de l'ÉTS a déjà préparé un mémoire. La commission n'en sera pas saisie avant l'assemblée publique de consultation. L'Association sera invitée à le présenter en deuxième partie de celle-ci.